



Secteur social et médico social



APPEL INTERSYNDICAL POUR :

**LA DÉFENSE ET L'AMÉLIORATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE 66
L'AUGMENTATION DES SALAIRES ET DU POUVOIR D'ACHAT
LA DÉFENSE ET LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO SOCIAL**



TOUS ENSEMBLE DANS L'ACTION JEUDI 19 MARS 2009

JOURNÉE INTERPROFESSIONNELLE DE GRÈVE ET DE MANIFESTATIONS

Les organisations syndicales CFE-CGC, CFTC, CGT et FO appellent les salariés de la Convention Collective Nationale du Travail du 15 mars 1966 à s'inscrire dans la journée interprofessionnelle de grève et de manifestations :

POUR LA DÉFENSE ET LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

La loi « hôpital, patients, santé et territoires » débattue actuellement à l'Assemblée Nationale, a aussi des conséquences pour notre secteur de l'action sociale et médico-sociale. Elle renforce comme dans la Santé la marchandisation du secteur. Conjugée à la Révision Générale des Politiques Publiques (R.G.P.P.) et la réforme des collectivités locales (regroupement des régions, départements devant s'occuper de ses pauvres et de ses handicapés...) cette loi va accentuer le transfert de charge de l'Etat et de l'Assurance Maladie vers les collectivités locales et donc des citoyens contribuables...

Cette loi dangereuse met en place un dispositif qui sépare le social (insertion, protection de l'enfant, accueil et réinsertion des publics en difficultés ...) des secteurs sanitaire et médico-social.

Une « gouvernance » des Agences Régionales de Santé (A.R.S.), qui introduit une procédure d'appel à projet et ouvre la voie vers l'économie marchande

Un mode de « gouvernance » anti-démocratique des ARS qui ne laisse pas de place réelle et équilibrée aux représentants des usagers, aux représentants des associations gestionnaires et aux représentants des organisations syndicales de salariés

Cette loi va donc changer totalement les procédures d'autorisation, de financement et d'évaluation de nos établissements ; elle va impacter nos pratiques professionnelles, le sens du travail éducatif et social et démanteler nos garanties collectives c'est notamment le cas dans la CC 66...

POUR LA DÉFENSE ET L'AMÉLIORATION DE LA CC 66

POUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES ET DU POUVOIR D'ACHAT

Depuis le 9 décembre 2008, jour de la diffusion du texte

patronal commun SOP SNASEA FEGAPEI de 113 pages des dizaines de milliers de salariés sont en action. Ils rejettent avec colère et détermination ce démantèlement programmé de la principale convention collective du secteur social et médico-social (près de 250 000 salariés)

Le 29 janvier 2009 a été une journée de mobilisation historique pour notre secteur plus de 120 000 salariés et étudiants en travail social dans l'action avec une grève majoritairement suivie qui a obligé à de très nombreuses fermetures d'établissements, des cortèges massifs et une grande visibilité dans les manifestations interprofessionnelles...

Depuis des initiatives et des actions multiformes se multiplient dans les établissements, les services, les départements et donnent une ampleur sans précédent à la mobilisation !

Jeudi 19 février et mercredi 4 mars 2009, lors des 2 dernières CNPN et s'appuyant sur la mobilisation des salariés (plusieurs milliers dans l'action !, 18 000 pétitions remises aux employeurs), les délégations des fédérations syndicales, ont exigé que la négociation s'inscrive dans le cadre d'une amélioration du texte conventionnel notamment les classifications et les rémunérations pour :

La reconnaissance des métiers

Un déroulement de carrière tenant compte des qualifications, des sujétions spécifiques et de l'ancienneté

Une véritable reconnaissance de la politique salariale et des grilles de salaires

Pour l'intersyndicale CFE-CGC-CFTC-CGT-FO ces trois points sont indissociables et sont des facteurs d'attractivité de notre secteur. Celui-ci contribuant largement par le travail de ses salariés à la cohésion sociale de notre pays

L'intersyndicale CFE-CGC-CFTC-CGT-FO propose :

de constituer des cortèges unitaires partout où les conditions sont réunies dans les manifestations interprofessionnelles qui s'organiseront sur l'ensemble du territoire national

d'organiser des actions spécifiques en direction des employeurs, des Conseils Généraux, des Préfectures, des DDASS, DRASS et ARH

Paris, le 6 mars 2009